

## Surveillance épidémiologique

Pour la trentième édition de la journée mondiale de lutte contre le sida, le thème retenu par Santé publique France est « Connais ton statut ». Différents articles concernant les seniors, les migrants et les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes sont consultables dans le [BEH N° 40-41](#)

**Compte-tenu de la mauvaise qualité des données déclarées dans e-DO en 2017, les données corrigées ne sont pas encore disponibles. Les tendances évolutives pour 2017, que ce soit au niveau national ou régional, seront publiées en 2019.**

## E-DO : Déclaration en ligne de l'infection au VIH et du Sida

La surveillance des nouveaux diagnostics d'infection au VIH et de SIDA, et l'identification des groupes les plus à risque pour orienter les actions de prévention et améliorer la prise en charge, dépendent directement de la qualité des données issues des déclarations. Il est essentiel que les professionnels de la santé s'approprient et utilisent la déclaration électronique pour améliorer l'exhaustivité et le délai de transmission des DO.

Le pourcentage de déclaration e-DO en région Paca en 2017 est de 76 % pour les biologistes et 89 % pour les cliniciens. Ces taux devraient être supérieurs à 90 % en 2018. Pour la Corse, ces chiffres sont beaucoup moins encourageants puisqu'ils sont respectivement de 10 % et 0 %.

Si l'outil e-DO semble s'être bien diffusé auprès des acteurs locaux, des difficultés liées à son utilisation existent, que ce soit sur le plan informatique ou sur le circuit de l'information entre biologistes et cliniciens ou dans les établissements. Ainsi, la part des DO, pour lesquelles les volets biologiste et clinicien sont remplis, a fortement diminué pour certains départements comme dans les Bouches-du-Rhône (Figure 1).

La complétude des données était moins bonne en 2016 et surtout en 2017. La proportion d'informations manquantes élevée en 2017, ne permet pas d'établir un profil valide pour ces nouvelles découvertes de séropositivité, notamment pour le mode de contamination et le pays d'origine (Figure 2).

**Participez à la surveillance épidémiologique en déclarant sur e-DO :** en savoir plus sur [Santé publique France](#)

Figure 1 : Proportion de fiches de déclarations obligatoires selon les volets reçus, Bouches-du-Rhône, 2012-2017.

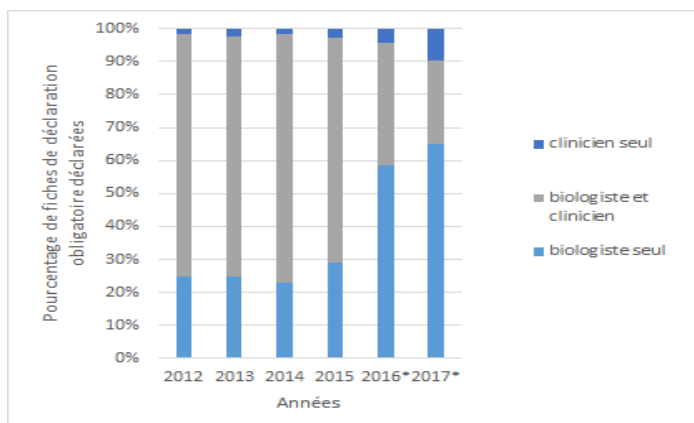
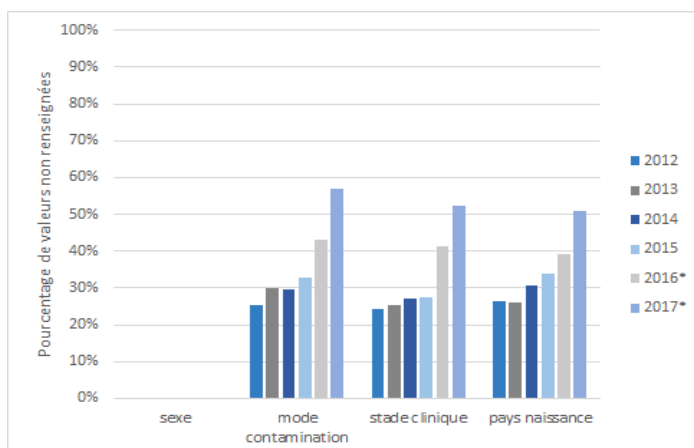


Figure 2 : Proportion de données manquantes pour les variables sexe, mode de contamination, stade clinique et pays de naissance dans les déclarations obligatoires, régions Paca et Corse, 2012-2017.



## Prévention

L'agence rediffuse également la campagne de prévention, de l'année dernière, d'incitation au dépistage du VIH. L'objectif de cette communication est de promouvoir l'existence d'une offre de dépistage diversifiée qui est adaptée aux besoins de chacun. Ainsi, l'agence souhaite inscrire l'offre de dépistage dans la vie des personnes et dans leur quotidien en présentant les différents outils de dépistage.

[Consultez la campagne de prévention 2017](#)

### E-DO VIH/SIDA, Qui doit déclarer ?

**-Tout biologiste** qui diagnostique une infection au VIH doit déclarer ce cas (même si la personne a pu être diagnostiquée auparavant dans un autre laboratoire)

**-Tout clinicien** qui a prescrit une sérologie VIH s'étant avérée positive, ou qui a pris en charge une personne ayant récemment découvert sa séropositivité, ou qui constate le décès d'une personne séropositive pour le VIH, ou qui diagnostique un sida chez un patient, que celui-ci soit déjà connu séropositif ou non, doit déclarer ce cas.

**La notification des cas d'infection au VIH se fait par un formulaire en deux parties qui contiennent des informations différentes : un feuillet destiné au biologiste et l'autre au clinicien.**

**Les biologistes n'ont plus à transmettre les feuillets de notification au clinicien. Chaque co-déclarant (clinicien et biologiste) fait une déclaration de manière indépendante dans l'application e-DO.**

Les déclarants qui ne parviendraient pas à déclarer en ligne peuvent obtenir des formulaires sous forme PDF à imprimer en s'adressant à d'DO Info Service au 0 809 100 003 ou auprès de Santé publique France : [ANSP-DMI-VIC@santepubliquefrance.fr](mailto:ANSP-DMI-VIC@santepubliquefrance.fr)